

Représentants des parents d'élèves
De l'école élémentaire Joliot-Curie
93500 Pantin
parents.joliot@gmail.com

Monsieur le Maire de Pantin,
Monsieur Kern

Mr Lebeau, Ville de Pantin,
Conseiller municipal délégué santé et handicap

Mr Zantman, Ville de Pantin,
Adjoint à la vie scolaire

Madame Françoise Jézéquel
IEN, Circonscription de Pantin

Madame Laroche et Madame Blanco
ERSEH

Madame Diallo
IEN ASH

Madame Mallet-Petiot
Conseillère technique ASH

Madame Léonard-Georges
Enseignant ressource PIAL

DIH93

Pantin, le vendredi 18 novembre 2021

Objet : Manque de personnel Accompagnant d'élève en situation de handicap - AESH

Mesdames, Messieurs,

En tant que Représentants des Parents d'Elèves, nous vous écrivons aujourd'hui au sujet du manque de personnel AESH pour suivre les élèves en situation de handicap.

En effet, la situation est critique, aucun des 7 enfants identifiés et scolarisés dans cette situation au sein de l'école élémentaire Joliot Curie ne bénéficient aujourd'hui de son nombre d'heures d'accompagnement !

Ce volume horaire hebdomadaire est pourtant notifié par une décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour l'intervention d'un AESH sur le temps scolaire.

Ces carences en matière d'accompagnement ont de lourdes conséquences, néfastes non seulement pour les élèves en situation de handicap et pour leur scolarisation, mais aussi pour leurs familles, qui se voient refuser l'accès à l'école à temps plein et doivent trouver des solutions de garde adaptées, ainsi que pour les équipes pédagogiques de l'école qui se retrouvent en difficulté pour gérer seules les besoins spécifiques des enfants au milieu d'un groupe classe...

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. La loi de 2005 confirme en effet le droit de tout élève en situation de handicap d'accéder à l'éducation, et l'obligation pour l'État de garantir cette éducation en mettant en œuvre les moyens financiers et humains nécessaires.

La mise en place récente des PIAL est censée favoriser la coordination des ressources pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap. Nous constatons avec regret que rien ne change.

Nous demandons donc aujourd'hui des garanties sur le remplacement de l'AESH qui partira en congé maternité début 2022, ainsi que des moyens supplémentaires pour faire en sorte que cette situation discriminante envers les familles et les enfants cesse, et que chaque élève puisse avoir le nombre d'heure d'accompagnement notifié dans le cadre de la compensation du handicap.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre courrier, et dans l'attente de vous lire

Cordialement,



Sandrine Rousseau, pour les Représentants des Parents D'élèves

Copies : MDPH

*Mme Gradovicz, Directrice de l'école Joliot Curie, Pantin
Les Parents d'Elèves de Joliot Curie*